



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août, à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
TECHNIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET NETTOYAGE DES VITRES -
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N ° 3 POUR LE
LOT 7 : MAINTENANCE CORRECTIVE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES TERRASSES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Vérification des installations électriques et gaz
02	Maintenance des ascenseurs et monte charges
03	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
04	Prestations de nettoyage des vitres
05	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
06	Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie
07	Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : DEKRA pour un montant estimatif de **16 040,20 € HT.**
- Lot 2 : IUMANA pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT.**
- Lot 3 : DEKRA pour un montant estimatif de **2 160,00 € HT.**
- Lot 4 : GROUPE APR pour un montant estimatif de **105 074,48 € HT.**
- Lot 5 : HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de **98 372,00 € HT.**
- Lot 6 : CHRONOFEU pour un montant estimatif de **7 572,10 € HT.**
- Lot 7 : ECOTOIT pour un montant estimatif de **20 706,50 € HT.**

Le marché notifié le 15 décembre 2020 a été attribué à la société ECOTOIT (33140 CAUDAUJAC) pour un montant estimatif de 20 706,50 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant.

L'avenant n° 1 visait à ajouter au BPU une prestation supplémentaire d'entretien maintenance comprenant le passage annuel durant 4 ans soit 85 € HT à l'année selon devis au Pôle de santé d'Artix. Le montant de cette modification a entraîné une plus-value de 340 € HT sur la durée totale du marché soit +1,64 % du montant initial du marché.

Après ces modifications, le montant estimatif du marché était de 21 046,50 € HT.

L'avenant n° 2 avait pour objet la suppression de la maintenance corrective de l'étanchéité des toitures sur la totalité du marché au Centre Yves Dréau, situé Avenue de Monein 64150 Mourenx, car la communauté de communes de Lacq-Orthez n'assure plus la gestion de ce site. Le montant de cette modification a entraîné une moins-value de 1 680 € HT sur la durée totale du marché soit -0,11 % du montant initial du marché.

Après ces modifications, le montant estimatif du marché était de 19 366,50 € HT.

L'avenant n° 3 vise à ajouter au BPU des prestations supplémentaires de maintenance des toitures étanchées de trois nouveaux bâtiments, comme suit :

Fourniture obligatoire du RAT (Repérage Amiante avant Travaux)

L'arrêté du 16 juillet 2019 rend obligatoire le repérage de l'amiante avant travaux dans tous les bâtiments construits avant 1997. Sont concernés par l'obligation tous les donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage et propriétaires d'immeubles bâtis réalisant ou faisant réaliser des opérations. L'objectif, réduire les risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Ref	Description	Prix HT	Qté	Remise	Total HT	Tva
CCLO > BPU MARCHÉ	Entretien Maintenance du bâtiment Arkema Prix HT à l'unité	410.00 EUR	1.00	0.00 %	410.00 EUR	20.00%
CCLO > BPU MARCHÉ	Entretien Maintenance du bâtiment M2i Prix HT à l'unité	280.00 EUR	1.00	0.00 %	280.00 EUR	20.00%
CCLO > BPU MARCHÉ	Entretien Maintenance du bâtiment Canoe 4 Prix HT à l'unité	140.00 EUR	1.00	0.00 %	140.00 EUR	20.00%

Sous-total HT 830.00 EUR

Remise 0 %
 Tva 20.00 % 166.00 EUR

Total TTC 996.00 EUR

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 3 pour le lot 7.

Pour extrait certifié conforme,
 le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

